### NOTE D'INFORMATION

# CDG SECUR FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP

### CDG CAPITAL GESTION

# VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Diracteur Général Adjoint

101, Bd Massira Al Khadra - Carabland
Tél: 0522 92 31 00 (10) Fat 0822 92 31

Hicham ELALAMY

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence

工

UE DES

C.D.V.M

# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION sise à 101, Bd Massira AL Khadra, 3ème étage, Casablanca représentée par Madame Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

CDG CAPITAL GESTION

## **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



# I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : CDG SECUR

- Nature juridique : FCP

Code Maroclear: MA0000035073

- Date et référence de l'agrément : Le 18/07/2013 sous le numéro AG/OP/036/2013
- Date de création : Le 07 octobre 1997
- Siège social: Place Moulay El Hassan, BP: 408 Rabat.
- Durée de vie : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Apport initial: 1 000 000,00 DH
- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 DH
- Etablissement de gestion : CDG Capital Gestion représenté par Madame Ouafae MRIOUAH.
- Etablissement dépositaire : Caisse de Dépôt et de Gestion.
- Commercialisateur : CDG Capital Gestion, représentée par Mme Ouafae Mriouah
- Commissaire aux comptes : Cabinet DELOITTE AUDIT représenté par M. Ahmed BENABDELKHALEK, Expert comptable.

## II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification: Fonds Commun de Placement «Obligations moyen et long terme». Pour cela, la sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette allant de 1.1 (exclu) à 7 (inclus) selon les conditions du marché.
- Indice de référence : L'indice de référence est composé de 40% MBI Moyen Terme et 60% MBI Moyen et Long Terme.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.
- Stratégie d'investissement : le FCP investira, en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme » et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque(OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Toutefois, et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : la CNSS sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.

# III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: le 19 Novembre 1997.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans de circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.
  - Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG CAPITAL GESTION au plus tard le jeudi à 18 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi de la même semaine. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.

- Affectation des résultats : Le FCP « CDG SECUR » est un FCP de capitalisation.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

 Régime fiscal: Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat
  - Commission de souscription :
    - Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
    - La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
    - cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).
  - Commission de rachat :
    - Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
    - La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
    - cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »

## - Frais de gestion :

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes.

Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG Capital Gestion. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent, les charges suivantes :

- Frais publications ((HT): 20 000 dh
- (2) Commissaire aux comptes (HT): 20 000 dh
- (3) Commissions CDVM (HT): 0,025%
- (4) Dépositaire (HT): 0,03%
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) (HT): 4 000 dhs
- (6) Maroclear (droit d'admission) (HT) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions

0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions

0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard

0.0001% si actif supérieur à 1 milliard

Prestations de CDG CAPITAL GESTION: Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

